

Examens professionnels supérieurs 2021/2022 et diplômes fédéraux attribués

Les conditions d'organisation des deux examens professionnels supérieurs 2021 ont de nouveau été marquées par la pandémie de coronavirus. Les deux événements ont fort heureusement pu être organisés à la date prévue et avec peu d'absences.

Retour sur l'EPS d'avril 2021 et novembre 2021

Le taux de réussite à la onzième session de l'EPS d'avril 2021 était d'environ 77%, y compris les personnes qui répétaient les épreuves. 23 candidat-e-s, soit 28%, ont obtenu une moyenne de 5 ou plus. 19 candidat-e-s ont malheureusement échoué à une ou plusieurs parties de l'examen.

Lors du douzième EPS de novembre 2021, le taux de réussite, y compris les personnes qui répétaient les épreuves était d'environ 66%. 21 candidat-e-s, soit 34%, ont obtenu une moyenne de 5 ou plus. 21 candidat-e-s ont malheureusement échoué à une ou plusieurs parties de l'examen.

Perspective: EPS d'avril 2022 et d'octobre 2022

Le prochain EPS aura lieu du 25 au 29 avril 2022. Il est possible de s'inscrire à la session d'automne (17 – 21 octobre 2022) jusqu'au 16 juin 2022. Vous trouverez toutes les informations utiles concernant l'EPS ainsi que la possibilité de s'y inscrire sur le [site web de l'OrTra TC](#).

Co-présidence de la Commission d'examen

Au 01.02.2022, le Comité de l'OrTra TC a élu en bonne et due forme les deux co-présidents Regula Banz et Raphael Schenker. Pour rappel, la co-présidence avait été mise en place ad intérim en automne 2021. Le Comité de l'OrTra TC les remercie de bien vouloir s'engager encore plus à fond en faveur de l'examen professionnel supérieur!

L'OrTra TC entend renforcer la Commission d'examen. Vous trouverez des informations détaillées sur les tâches dévolues aux membres de cette commission dans un article spécifique de cette newsletter.

1276 diplômes fédéraux avec suppléments au diplôme délivrés

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement d'examen EPS TC en septembre 2015, 1'276 diplômes fédéraux ont pu être délivrés jusqu'en décembre 2021. Soit après avoir réussi l'examen professionnel supérieur de Thérapeute Complémentaire, soit comme diplôme a posteriori pour les diplômés de l'ancienne passerelle. La répartition des méthodes pratiquées est indiquée dans un article spécifique de la présente newsletter.

Publication des thérapeutes avec diplôme fédéral

On trouve une liste des thérapeutes complémentaires titulaires du diplôme fédéral sur le site web de l'OrTra TC. Pour des raisons de protection des données, seules les données des thérapeutes qui ont explicitement donné leur accord sont publiées. Les nouveaux titulaires d'un diplôme fédéral seront contactés par le secrétariat de l'OrTra TC. Les personnes qui sont en possession d'un diplôme fédéral depuis un certain temps et qui ne figurent pas encore sur la liste peuvent demander d'y figurer par e-mail à info@oda-kt.ch et en indiquant les données suivantes: nom, prénom, NPA, lieu et canton où se trouve le cabinet (plusieurs mentions possibles) ainsi que méthode TC (également plusieurs mentions possibles).